

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire de session, le 24 octobre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Monsieur Mathieu Belisle-Dorion,
Monsieur Léo-Paul Côté,
Monsieur Martin Blanchette,

Monsieur Marc Côté-Sauvé,
Madame Céleste Simard,
Madame Myriam Bourgault.

Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

La session extraordinaire a été dûment convoquée par Messieurs Mathieu Dorion-Belisle et Marc Côté-Sauvé conseiller, par un avis spécial écrit à tous les membres du conseil. Monsieur Jean-Louis Belisle fait la lecture de l'avis de convocation, vérifie le quorum et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour se lit ainsi :

- Ouverture de la session
- Constatations et mention que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal
- Projet café-douche-entrée universelle
- Recours à l'ordre des architectes du Québec
- Période de question
- Levée de la session

2024-10-163 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ÉDIFICES ET ÉQUIPEMENTS :

2024-10-164 PROJET CAFÉ-CUISINE-DOUCHE-ENTRÉE UNIVERSELLE

Projet de résolution proposé par Mathieu : désire un rapport complet sur les factures, extra aux contrats, présenté à chaque élus 70 heures avant le conseil de novembre. Les communications avec la firme FQM depuis le début

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-06-95 de juin 2023 d'accepter la soumission de l'architecte de la F.Q.M. pour la production de plans et devis pour un nombre d'heure variant entre 125 et 140 heures et au tarif horaire de 111.22\$ soit entre 13902,50\$ et 15570,80\$;

CONSIDÉRANT QU'une première facture au montant de 10772,72\$ a été payé selon l'adoption de la liste des comptes présenté à la séance du conseil du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième facture au montant de 30861,96\$ a été payé selon l'adoption de la liste des comptes présentés à la séance du conseil du 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une troisième facture au montant de 1042,12\$ a été payé selon l'adoption de la liste des comptes présentés à la séance du conseil du 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le total connu à ce jour est de 42676,80\$;

CONSIDÉRANT QU'il y a absence de résolution autorisant des dépenses supplémentaires pour les plans et devis;

CONSIDÉRANT QU'il est de notre devoir de faire preuve de transparence auprès de nos concitoyens et concitoyennes;

CONSIDÉREANT QU'il est de notre devoir de faire une saine gestion des fonds public;

IL EST PROPOSÉ PAR MATHIEU DORION-BÉLISLE d'exiger à la directrice générale et greffière-trésorière soumettre un rapport écrit et complet à chacun des élus, avec toutes pièces justificatives à l'appui, exposant la nature du mandat de la firme d'architecte, les factures produites à ce jour, des sommes dû à venir pour ce contrat, les résolutions autorisant les extras et/ou modification à ce contrat et ce au plus tard 72h avant la prochaine séance du conseil.

*amendement ajouté à la proposition avant le vote : À moins que la FQM ne les (factures des sommes dû et à venir) aie pas fourni.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION UTILISATION DU FRR

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà consenti par la résolution 2024-05-93 à ce qu'un montant de 85102,00\$ soit affecté à même son enveloppe dans le cadre du Fonds Régional et Ruralité (FRR), pour le projet café/cuisine/espace communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà consenti par la résolution 2024-05-93 à participer au projet café/cuisine/espace communautaire au montant de 17020.40\$

CONSIDÉRANT QU'un montant de 42676,80\$ a déjà été affecté pour la seule portion des plans et devis du projet;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'était prévu au budget 2024 pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le solde de l'enveloppe du FRR doivent être engagé d'ici le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet café/cuisine/et autre est divisé en trois phase;

CONSIDÉRANT QU'il est de notre devoir de faire preuve de transparence auprès de nos concitoyens et concitoyennes;

CONSIDÉRANT QU'il est de notre devoir de faire preuve d'une saine gestion des fonds public;

IL EST PROPOSÉ PAR MARC CÔTÉ-SAUVÉ de demander à Monsieur le maire, de soumettre un rapport verbal dès ce soir sur l'ensemble des projets (accessibilité universelle, café/cuisine, salle de bain), d'expliquer qu'elle portion des coûts des plans et devis pourra être couverte par l'enveloppe du FRR, d'expliquer comment sera payer la partie devant être assumé par la municipalité, d'expliquer le choix dans la priorité des phases du projet

ADOPTÉE

RECOURS À L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Voir avec la direction de la boîte de la FQM pour le nombre d'heures exagérées. Parce qu'ils n'ont pas respecté le nombre d'heures sur l'entente.

PÉRIODE DE QUESTIONS : Avec assistance

2024-10-165 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents de lever la session à 21h31.

ADOPTÉE

Jean-Louis Belisle, maire

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.